

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-09-005

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Laetitia TISSEYRE, Angélique FOUSTER
Eric CHARRE en visioconférence

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET
M. Ludovic THIVOLLE donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Madame Emilie BOULET a été élue secrétaire de séance.

Participation Commune de Dorres – Restaurant scolaire 2023/2024

M. le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la cantine pour l'année scolaire 2023/2024 et la participation de la Commune de Dorres au déficit de ce service évalué a – 13 936 €.

VU le bilan de l'année scolaire 2023/2024 du restaurant scolaire ;
Vu la convention d'entente petite enfance en date du 14/06/2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de faire participer la Commune de Dorres au déficit de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 au prorata des repas distribués suivant le tableau ci-dessous :

Année scolaire 2023/2024	Nombre repas enfants	Nombre repas commensaux	Participation déficit
Communes			
DORRES	1546	16	3 272 €
ANGOUSTRINE	5075	16	10 664 €
<i>Total général</i>	<i>6621</i>	<i>32</i>	<i>13 936 €</i>

DIT que cette recette est inscrite sur le Budget Primitif 2024 et qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de la Commune de Dorres.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur le Maire
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20240913-202409005-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024